

Bulletin de l'ACAT Canada



Pour la bientraitance des enfants

Même sous la responsabilité du Directeur de la protection de la jeunesse (la DPJ), plusieurs enfants sont décédés dans les dernières années à la suite de mauvais traitements. Or, quand des enfants subissent des mauvais traitements physiques ou psychologiques, des abus sexuels ou de la négligence grave, il faut s'empresse d'agir, avant qu'il ne soit trop tard.

Les décès d'enfants survenus sous la responsabilité de la DPJ révèlent des déficiences dans le système d'intervention visant la protection des enfants contre les mauvais traitements. Nous débiterons cette réflexion en évoquant les décès de trois enfants survenus au Québec au cours des dernières années. Nous présenterons ensuite une lecture sommaire d'un des chapitres du rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, présidée par Régine Laurent (Commission Laurent), document paru au début de mai 2021 et qui remet en question tout le système de protection de la jeunesse.

Sommaire

*Pour la bientraitance des enfants
Rapport de l'ACAT à l'ONU
Nuit des veilleurs : prions pour des prisonniers chers à l'ACAT Canada
Vision du monde des gens de l'ACAT*

En tant qu'organisme œcuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant, entre autres, un statut consultatif auprès des Nations unies.

La Commission Laurent [1] a été créée en 2019 dans la foulée du décès d'une petite fille de Granby (surnommée Ti-Lilly par la commissaire). Le 30 avril 2019, « morte des suites de mauvais traitements subis à répétition, alors que son cas était connu depuis des années du Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) de l'Estrie » [2], cette fillette de sept ans, martyrisée, deviendra l'emblème des problèmes systémiques de la DPJ et de son inertie connue de tous. La Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) publiait en août 2020 un communiqué dans lequel sa vice-présidente dénonçait l'incurie gouvernementale dans ce dossier [3].

Autre exemple : l'affaire de Rosalie Gagnon, dans la région de la ville de Québec, où une mère a poignardé son enfant puis jeté le cadavre dans une poubelle, le 18 avril 2018. La DPJ connaissait l'état précaire des conditions de vie de la mère, Audrey Gagnon, qui s'est retrouvée à la rue avec sa fille alors âgée de deux ans. Selon la CDPDJ, « l'enquête a effectivement démontré qu'une incompréhension du rôle, du mandat et des attentes, entre la DPJ et la maison d'hébergement, a occasionné des problèmes de collaboration et de transmission d'informations essentielles à la protection de cette enfant » [4]. En effet, à bout de ressources, la mère et l'enfant sous la surveillance de la DPJ ont été hébergées dans une maison pour les femmes violentées. À la suite d'une violente dispute avec une intervenante, la mère a été expulsée. Toutefois, la maison n'a pas contacté la DPJ pour signaler la situation d'itinérance de l'enfant et de sa mère. Faute de suivi, la DPJ a lui aussi manqué de vigilance pour protéger cette enfant, alors qu'il savait la mère dé-

pressive, toxicomane et en situation précaire [5], et a ainsi failli à son devoir de protection de la jeunesse.

Enfin, le 26 mars 2020, à la suite d'un signalement reçu près de trois mois plus tôt, la DPJ a visité une famille dont les quatre enfants vivaient dans des conditions insalubres. Lors de cette intervention, le placement des enfants de six et deux ans, et des jumelles de six mois, a été décidé immédiatement. Néanmoins, les intervenants de la DPJ ont dû s'absenter pour organiser leur transfert en famille d'accueil. « Ils ont découvert à leur retour que l'enfant de deux ans était inanimé et ont appelé la SQ [Sûreté du Québec] » [6]. Plusieurs facteurs sont en cause dans cette affaire : la négligence de la DPJ devant des enfants « avec des infections de la peau et de la tête » [7], qui auraient dû faire l'objet d'un appel d'urgence au 9-1-1 pour une ambulance ; le délai de traitement du signalement de près de trois mois ; le possible « oubli » de cette famille autochtone en raison de la discrimination ; et l'augmentation de la violence familiale durant le confinement lié à la pandémie (soulignée par la Commission Laurent le jour même).

Selon une experte, tous les décès rapportés par la DPJ sont le fruit d'abus de violence physique, et les intervenantes ne sont pas suffisamment formées pour les détecter [8]. C'est là un des constats du rapport final de la Commission Laurent. Celui-ci souligne également, en plus des besoins en formation, l'épuisement des intervenantes, une *Loi sur la protection de la jeunesse* qui ne permet pas toujours une défense efficace des droits des enfants, le nombre beaucoup trop élevé de familles en situation de vulnérabilité, le placement des enfants jusqu'à majorité qui n'assure pas leur stabilité, le fait que les enfants ne sont pas écoutés, les règles de confidentialité qui constituent un frein à la collaboration entre les intervenants, un financement déficient à tous les niveaux, etc.

Le rapport final de la Commission Laurent [9] est organisé autour de phrases clés, autant de « recommandATIONS » globales sous lesquelles sont détaillés des constats et des recommandations précises. On peut ici reprocher à la Commission de ne pas avoir inclus dans son rapport final des exemples concrets pour illustrer les constats.

Les cas concrets présentés plus haut dans le présent article illustrent la problématique du signalement. C'est pourquoi nous nous attarderons maintenant au chapitre 4 du rapport : « Améliorer l'intervention en protection de la jeunesse ».

Pour traiter les signalements, une personne membre d'un ordre professionnel devrait être désignée. Pour l'instant, cette responsabilité revient à des techniciennes en travail social. Celles-ci sont utiles à d'autres niveaux, mais pour l'évaluation des traitements infligés à un enfant, un degré supérieur de rigueur clinique s'avère nécessaire. De plus, en observant la chaîne de travail de l'intervention en protection de la jeunesse, la Commission Laurent a constaté que, dans de nombreux cas, la grille d'analyse prescrite par la *Loi sur la protection de la jeunesse* n'avait pas été utilisée.

Dans toutes les situations signalées, il ne faut pas négliger d'aider les parents. Même si la situation n'exige pas de protection immédiate, les ressources du milieu doivent être mises en valeur par la DPJ et même agir comme ses partenaires.

Lors d'une intervention en protection, le témoignage de l'enfant est primordial pour analyser les besoins. Mais tous les intervenants qui entourent cet enfant sont aussi utiles. Dans un esprit de concertation, une Entente multisectorielle entre cinq ministères (la Santé et les Services sociaux, la Justice, la Sécurité publique, l'Éducation, de même que le ministère de la Famille et de l'Enfance) a été établie en 2001 relativement aux signalements de maltraitance des enfants. Elle vise « une réponse adéquate, continue et coordonnée aux besoins d'aide et de protection » [10] des enfants. Or l'impact de cette entente n'a pas été évalué. Sa mise en œuvre semble être entravée par des problèmes de communication. Il faut changer les habitudes en profondeur. La Commission Laurent propose aussi d'assouplir, entre autres, les règles régissant la confidentialité entre les partenaires.

La situation est grave lorsqu'on doit instruire un gouvernement au sujet des enfants afin qu'il les respecte dans leur dignité ! Avions-nous besoin de Régine Laurent pour décider de (bien) mettre en œuvre l'Entente multisectorielle ou pour « prioriser les signalements en fonction de l'urgence de la situation et des besoins de protection des enfants » ?

Ce rapport de 552 pages axé sur les solutions démontre à quel point la situation est problématique. Si autant de pages s'avèrent nécessaires pour illustrer ce qu'est la bientraitance des enfants par un gouvernement, on peut imaginer les horreurs non dites qui ont motivé à poursuivre les travaux de la Commission. Nous l'avons vu sur le plan du signalement au chapitre 4 du document et à propos des problèmes liés à l'évaluation de la situation en revisitant trois cas vécus.

Personnellement, j'éprouve de la honte devant ce spectacle. Combien de décès encore avant que ne soient appliquées les recommandations du rapport de la Commission Laurent? Et n'oublions pas la souffrance de tous ces enfants dont les mauvais traitements n'entraînent pas nécessairement la mort.

Réflexion de Nancy Labonté, coordonnatrice

Sources

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. 2019. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse émet des recommandations dans le dossier d'une enfant décédée à Québec en 2018 : <https://www.cdpcj.qc.ca/fr/actualites/la-commission-des-droits-de-la-121> [4]

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. 2020. Enfant décédée à Granby en 2019 : des manquements à toutes les étapes du processus : <https://www.cdpcj.qc.ca/fr/actualites/enfant-decedee-granby-en-2019-des-manquements-toutes-les-etapes-du-processus> [3]

Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, sous la présidence de madame Régine Laurent (Commission Laurent). Site web : <https://www.csdepj.gouv.qc.ca/accueil/> [1]

Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. 2021. Rapport final : https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf [9] [10] [11]

La Presse. 2020. Décès d'un enfant suivi par la DPJ à Joliette : <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2020-03-28/deces-d-un-enfant-suivi-par-la-dpj-a-joliette> [6]

La Tribune. 2020. DPJ : certains signes d'abus ne trompent pas : <https://www.latribune.ca/actualites/dpj-certains-signes-dabus-ne-trompent-pas-b6e44263a1162092256e7afd9336d11a> [8]

Le Droit. 2020. Décès de la fillette de Granby : rapport dévastateur sur l'inertie de la DPJ : <https://www.ledroit.com/actualites/justice-et-faits-divers/deces-de-la-fillette-de-granby-rapport-devastateur-sur-linertie-de-la-dpj-a4e168c9c1a5bd1d7fc1abc432202561> [2]

Radio-Canada. 2020. Mort d'un bébé à Joliette : la Commission des droits ouvre une enquête : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1689801/mort-bebe-joliette-commission-droits-enquete-dpj> [7]

TVA Nouvelles. 2020. Enquête publique sur le décès de la petite Rosalie : la Maison Marie-Rollet et la DPJ se lancent la balle : <https://www.tvanouvelles.ca/2020/12/11/enquete-publique-sur-le-deces-de-la-petite-rosalie-la-maison-marie-rollet-et-la-dpj-se-lancent-la-balle-1> [5]

L'ACAT dépose un rapport à l'ONU

En partenariat avec la FIACAT, nous avons déposé au Comité des droits de l'homme de l'ONU une liste de questions pour le Canada, au sujet de sa mise en œuvre du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (PIDCP).

Le [rapport](#), déposé le 5 mai 2021, fait état de certaines faiblesses du Canada selon notre perspective sur la torture et les mauvais traitements.

La Nuit des veilleurs rassemble chrétiens du monde entier et sympathisants de toutes générations, engagés dans la défense des droits humains, le 26 juin, Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture. Ensemble, portons la flamme de l'espérance en soutenant les victimes de la torture ! Visitez le site de la Nuit des veilleurs de l'ACAT France pour encore plus de ressources : nuitdesveilleurs.fr

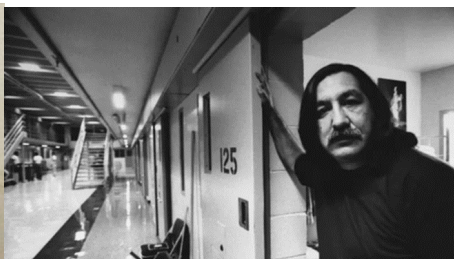
la Nuit des Veilleurs

Prions pour trois personnes emprisonnées depuis trop longtemps et victimes d'un manque de justice : Raïf Badawi, Germain Rukuki et Leonard Peltier. Que Dieu verse sa bienveillance dans le cœur de leurs geôliers pour leur faire justice.

Ceux qui doutent de l'existence de Dieu demandent souvent aux croyants pourquoi il y a tant de souffrance si Dieu est présent dans le monde. La question se pose, mais une possible réponse peut surprendre votre interlocuteur : « C'est justement parce qu'il y a tant de souffrance dans le monde que Dieu est à l'œuvre dans toute sa grandeur. » Dieu est présent pour ceux et celles qui souffrent – et pour les personnes qui font souffrir. Par exemple, devant la cruauté de certaines peines, Dieu n'est pas absent... il est là, prêt à transformer le cœur des bourreaux, à guérir les plaies indélébiles des victimes. Notre prière l'invoque. Son œuvre s'accomplit dans la grâce de nos actions.



[Raïf Badawi](#) : Militant trop lucide, emprisonné en Arabie saoudite pour ses idées progressistes depuis 2012, sans date de libération connue. Il est au centre des campagnes d'Amnistie internationale. Ajoutons nos prières à toutes ces intentions de libération et de rapatriement au Canada avec sa famille. Raïf a été condamné de plus à 1000 coups de fouet ; que ses souffrances soient apaisées par la grandeur de Dieu en attendant sa libération.



[Leonard Peltier](#) : Figure emblématique de la libération des peuples autochtones, emprisonné aux États-Unis à partir de preuves trafiquées depuis 1976, sans date de libération connue. Depuis le début, des efforts militants tentent de le faire libérer ; ajoutons nos prières à toutes ces intentions de libération. Leonard est âgé et malade ; que ses souffrances soient apaisées par la grandeur de Dieu en attendant sa libération.



[Germain Rukuki](#) : Simple travailleur communautaire dans une dictature vouée à radier tous les organismes de la société civile, emprisonné sans raison au Burundi depuis 2016, sans date de libération connue. L'ACAT Burundi milite sans répit pour sa libération, de même que le réseau des ACAT ; ajoutons nos prières à toutes ces intentions de libération. Germain vit dans des conditions carcérales difficiles ; que ses souffrances soient apaisées par la grandeur de Dieu en attendant sa libération.

Section spéciale : la vision du monde des membres du CA de l'ACAT

Des administrateurs de l'ACAT prennent la plume pour exprimer leur vision du monde : Jean Fahmy, écrivain ontarien, et Gilbert Patenaude, directeur musical à la retraite des Petits Chanteurs du Mont-Royal.

Un monde meilleur ?

Depuis quelques jours, avec la vaccination qui s'accélère, l'espoir commence à renaître timidement dans nos cœurs. La lumière au bout du tunnel, qui était jusqu'alors bien tremblotante, devient de plus en plus vivante, comme une torche qui crépite, lançant partout autour d'elle des étincelles de lumière et d'espoir.

J'entendais l'autre jour certains experts de santé publique nous faire part de leur optimisme prudent... et je me suis alors mis à rêvasser. À rêver à ce que serait notre monde quand le bout du tunnel serait enfin franchi.

Beaucoup de gens espèrent un « retour à la normale ». De quoi donc serait faite cette normale ? Allons-nous nous précipiter dans les magasins et les centres d'achat pour accumuler chez nous d'autres vêtements, d'autres objets ? Allons-nous faire la sourde oreille à nos émotions et à nos impulsions positives pendant cette crise ?

Beaucoup de gens autour de nous se disent peut-être, comme nos voisins américains : « *Bring back better.* » Ce mieux, à quoi donc ressemblerait-il ? En quoi serait-il différent d'aujourd'hui ou d'hier ?

Je rêve et je souhaite que nous n'oublions pas l'énorme élan de solidarité qui nous a tous unis depuis le début de la pandémie, quand les gens couaient des masques en tissu qu'ils allaient remettre à leurs voisins.

Je rêve et je souhaite que nous continuions à nous préoccuper les uns des autres, comme ces gens qui préparaient des friandises pour aller les offrir à leurs amis ou à leurs parents.

Je rêve et je souhaite que nous n'oublions pas notre Mère la Terre, que nos bacs de recyclage soient un peu plus pleins et nos poubelles, un peu plus vides.

Je rêve et je souhaite que les gens aillent frapper à la porte de la vieille dame à l'autre bout de la rue, qui vit seule parce que ses enfants habitent au loin et qui, solitaire et isolée, sourit timidement derrière sa fenêtre quand elle nous voit passer dans la rue.

Je rêve et je souhaite que nous nous rappelions que, dans notre malheur collectif, nous avons été plus chanceux, plus choyés que l'énorme majorité de nos sœurs et de nos frères sur cette planète, et que nous réfléchissions à la petite démarche, à l'humble initiative que nous pourrions prendre pour diminuer leurs souffrances.

Bulletin de l'ACAT Canada

Jun 2021, Volume 12, n°05

Équipe de rédaction : Jean Fahmy, Nancy Labonté et Gilbert Patenaude

Coordination de l'édition : Nancy Labonté

Révision linguistique : Josée Latulippe

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce Bulletin est autorisée à condition d'en citer la source.

Les articles signés et reproduits dans ce Bulletin représentent l'opinion de leur auteur ou de leur autrice, et non celle de l'ACAT Canada.

ACAT Canada

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
2715 Côte Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3T 1B6

Téléphone : (514) 890-6169

Courriel : acat@acatcanada.org

Restez informés : acatcanada.ca

www.facebook.com/acatcanada

Fédération internationale : www.fiacat.org

Je rêve et je souhaite que nos aînés vivent dans la dignité, la paix et la sérénité, et que leur vie soit solidement ancrée sur une pyramide de soins, d'attentions et d'amour... Et je me demande alors : « Qu'est-ce donc que je pourrais faire moi-même pour ajouter une petite pierre à cette pyramide, au lieu d'attendre passivement que l'État s'en occupe ? »

Je souhaite surtout que la vague d'empathie et de reconnaissance qui a enveloppé nos médecins, nos infirmières, nos préposés et tout le personnel de la santé pendant ces quatorze derniers mois ne faiblisse pas et que nous continuions à leur dire merci, merci de toutes les façons, pour leur rôle fondamental dans notre bien-être.

Je pense aussi à l'ACAT et à sa mission d'aider les prisonniers et d'éliminer la torture. Je me dis que nous avons goûté un tout petit peu à la terrible épreuve de la prison, quand, tous innocents que nous soyons, on nous a obligés de nous « confiner » dans nos maisons, c'est-à-dire de nous enfermer pendant de longues semaines chez nous. Et cela m'a donné une meilleure perspective, une perspective viscérale, de la justesse du combat de l'ACAT.

Et là, à ce moment de ma rêverie, je me secoue soudain, je me dis : « Réveille-toi donc, Jean, cesse de rêvasser, la pandémie n'est pas complètement vaincue... Va donc continuer à déblayer, en compagnie de milliers d'autres, même par de minuscules actions, le bout de ce tunnel, afin que nous sortions tous enfin dans la lumière ! »

Jean Fahmy, vice-président

Être vrai

Le meurtre, le vol, les voies de fait, les agressions sexuelles retiennent souvent la manchette dans les différents médias. Et en grande partie, à bon droit : voilà des fléaux qu'on aimerait voir éradiqués à ja-

mais. Mais, la nature humaine étant ce qu'elle est (nous sommes tous capables du meilleur et du pire, à mon avis), l'éradication en question n'est sans doute pas pour demain matin.

Qu'en est-il du mensonge ? Est-ce bénin, sans véritable impact à l'intérieur des différentes sociétés du monde ?

De la vie de couple au grand déploiement politique international, je crains bien que le mensonge ne soit un combustible de choix.

On s'entend officiellement sur la réduction des gaz à effet de serre : les traités soulignés par de belles photos avec sourires officiels sont plus ou moins appliqués. Car, au fond, ce qui compte le plus, et de loin, c'est l'économie, en d'autres termes : l'argent. Pour une grande partie des Occidentaux, il ne reste qu'un dieu : l'argent !

Si, dans un monde utopique, il n'y avait plus de mensonges, si seule la vérité triomphait, qu'est-ce que ce « nouvel ordre des choses » apporterait ?

Évidemment, un monde où on se fait confiance les uns les autres. Cela n'enlèverait ni le vieillissement ni la mort, mais cela laisserait certainement beaucoup plus de temps pour des réalisations positives, dans tous les domaines.

Une confiance en la vie de tous les jours : sur ce que mon conjoint, ma conjointe dit, je peux compter ; les grands projets acceptés et signés sont vraiment soutenus par tous les protagonistes mondiaux.

Un vrai sourire pourrait même déboucher sur la bonté, sur le véritable souci de tout un chacun. Les gens sont assurés que la personne « en société » est la même que la personne « en privé ». Pas de tricherie, pas de trahison !

Gilbert Patenaude, administrateur